

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 septembre 2016**CP2016_09_17
id. 2826

L'an deux mille seize le vingt sept septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme NEGRE), Mme JALAISE (pouvoir à M. HENRYOT), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION (FDIA)

Le Fonds Départemental d'Intervention Agricole a pour objectif d'accompagner l'évolution de l'agriculture du Tarn-et-Garonne.

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2016, a réaffirmé sa volonté de reconduire ce fonds. Il est doté d'une enveloppe de 495 000 €.

Les dossiers, après analyse technique et instruction par les services du Conseil Départemental, sont examinés par la Commission Agriculture et Ruralité, et soumis à la décision de la Commission Permanente.

Ces dossiers sont regroupés par rubrique :

- * Contrats de Pays : aides aux filières et micro-projets,
- * Soutien aux filières végétales et animales,
- * Fonds de défense sanitaire,
- * Environnement,
- * Appui technique aux structures,
- * Manifestations exceptionnelles,
- * Promotion,
- * Divers.

Monsieur le Président propose donc d'examiner une deuxième tranche de dossiers pour chacune de ces rubriques.

CONTRATS DE PAYS Aides aux filières et micro-projets

La grande souplesse du F.D.I.A. en fait un outil particulièrement adapté aux contrats de pays.

Pas de dossier dans cette tranche.

SOUTIEN AUX FILIERES VEGETALES ET ANIMALES

Il s'agit de dossiers portés par des filières départementales ayant un impact fort en terme de développement, d'expérimentation, de mise aux normes ou de maintien d'un potentiel de production et de marché.

Détail des dossiers en annexe.

FONDS DE DEFENSE SANITAIRE

Si la défense sanitaire des troupeaux est l'axe principal de ce fonds, il peut aussi être mobilisé pour la défense des cultures, notamment lorsqu'elles sont menacées par de nouveaux parasites ou maladies.

Pas de dossier dans cette tranche.

ENVIRONNEMENT

Cette rubrique regroupe les actions participant au respect de l'environnement et à la protection des milieux.

Pas de dossier dans cette tranche.

APPUI TECHNIQUE AUX STRUCTURES

La grande diversité des productions et l'évolution extrêmement rapide des techniques, des moyens culturels, et des démarches administratives, ont nécessité la mise en place de services et d'appuis techniques collectifs.

Les professionnels agricoles se sont dotés de structures chargées d'assurer ces fonctions sur le terrain auprès des agriculteurs qui y adhèrent. Ces structures sollicitent l'aide du Conseil Départemental pour des actions ponctuelles afin d'en réduire le coût résiduel à la charge des agriculteurs.

L'aide du Département peut être annuelle ou pluriannuelle. Dans ce dernier cas, elle peut être dégressive.

Détail des dossiers en annexe.

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

1. Le Conseil Départemental soutient traditionnellement un nombre important de manifestations qui animent la vie et l'activité des cantons ruraux du département, en associant l'activité agricole à des animations diverses autour du thème de la ruralité et des produits du terroir. Ces manifestations participent à l'attractivité touristique du Tarn-et-Garonne.

Détail des dossiers en annexe.

PROMOTION

La valorisation des productions du Tarn-et-Garonne est non seulement liée à l'amélioration de la qualité, mais aussi à un effort de promotion.

Les dossiers présentés concernent des actions de promotion des produits et du cheptel.

Détail des dossiers en annexe.

DIVERS

Pas de dossier dans cette tranche.

- * - * - * -

La Commission Agriculture et Ruralité a émis un avis favorable sur ces propositions lors de sa réunion du 6 septembre dernier, et dont le détail figure en annexe.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que d'une part, la loi NOTRe autorise le Département à aider, jusqu'au 31 décembre 2016, les organismes créés par la Collectivité ou auxquels celle-ci a participé (Art 2), et d'autre part dans le cadre de la convention avec le Conseil Régional à participer au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises ayant une activité de production de commercialisation et de transformation des produits agricoles. (Art 94-4)

Dans la mesure où les manifestations agricoles, participent à l'attractivité touristique des cantons du Département et au développement de l'agrotourisme, Le Conseil Départemental peut accorder des aides dans le cadre de cette compétence partagée.

La situation budgétaire sera la suivante :

Autorisation d'Engagement 2016	495 000 €
Engagement à ce jour	178 905 €
Engagement à la présente commission	181 524 €
Disponible sur l'exercice 2016	134 571 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée des 12 et 13 avril 2016 relative au FDIA,

Vu l'avis de la Commission Agriculture et Ruralité réunie le 6 septembre 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions réparties en annexe d'un montant global de 181 524 € concernant les projets ci-dessus présentés ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à l'article 67452, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC